

75001 PARIS
FRANCE

Paris, le 26 Décembre 2013

N° client :

OBJET :ERRATUM Votre contrat ING Direct Vie n°

Monsieur,

Nous sommes au regret de vous informer que le Ministère des Finances Américain ayant mis en place des règlements dont certains ont une portée extraterritoriale (notamment la loi sur les valeurs mobilières de 1933, le Securities Exchange Act de 1934 et la loi sur les conseillers d'investissement de 1940), les entités ING hors des Etats-Unis sont dans l'obligation de mettre en place des procédures spécifiques pour les personnes présentant un ou plusieurs critères d'américanité qui souhaitent ouvrir un ou des produits d'investissement en dehors des États-Unis.

La mise en place de telles procédures implique un coût disproportionné tant pour la banque que pour ses clients. Ainsi, le Groupe ING a décidé qu'il ne serait plus possible pour ses entités de mettre en place lesdites procédures.

Le groupe ING doit donc s'assurer qu'il ne propose pas de services d'investissement à ces personnes. En cas contraire, le groupe ING ne respecterait pas la loi américaine et s'exposerait à des poursuites judiciaires et administratives dans ce pays, y compris du fait de ses activités dans d'autres pays.

Ainsi en dépit de votre fidélité, et compte tenu des informations dont nous disposons, vous présentez un ou des critères d'américanité qui obligent ING DIRECT à renoncer au mandat de courtage qui lui a précédemment été confié pour la souscription et le suivi du contrat cité en objet. Pour cette raison, ING DIRECT ne pourra plus vous prodiguer quelque information et service que ce soit dans le cadre du contrat précité à compter du 26 février 2014.

A partir de cette date, vous ne pourrez plus consulter et gérer votre contrat sur le site www.ingdirect.fr. Afin de conserver ces services en ligne, vous devez en faire la demande auprès de votre assureur E-Cie Vie, par courrier électronique à l'adresse suivante : serviceclientinternet@generali.fr, qui vous indiquera les démarches à suivre.

Nous vous invitons à désigner un nouveau courtier d'assurance en remplacement d'ING DIRECT. Pour cela vous devez en informer sans délai l'assureur E-CIE VIE par courrier à l'adresse suivante : 11 bld Haussmann, 75311 Paris Cedex 09. A toutes fins utiles, nous vous indiquons que le courtier d'assurance désigné en remplacement par vos soins, que vous pourrez sélectionner sur le site internet de l'Organisme pour la tenue du Registre des Intermédiaires d'Assurance (<http://www.orias.fr/welcome>), devra être immatriculé comme tel sur ledit registre.

Enfin, sachez que les caractéristiques produits (hors services en ligne) pour lesquelles vous avez souscrit votre contrat demeurent inchangées.

Nous vous souhaitons bonne réception du présent courrier et restons à votre disposition pour toute précision supplémentaire au 0 800 464 464 (appel gratuit depuis un poste fixe), du lundi au samedi de 8h à 21h.

L'Équipe ING Direct